

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 décembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph-de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Yves Lapointe  
Michel Viens,  
Charles Montamat,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève,  
Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Nathalie Blais, directrice générale rédige le procès-verbal.

**01-12-2018**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**02-12-2018**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 6 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

\* Ajout dans la résolution 17-11-2018 à la fin du premier alinéa :  
...dans le cadre du projet BMX.

**03-12-2018**

#### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais, directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de novembre 2018 ;

Remboursements payés à l'intérieur de la paie :  
- Frais de déplacement, de repas : 432.68 \$  
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$  
- Remboursement utilisation tracteur : 45 \$

Salaires et frais d'Employeur D. : P.P. 23, 24 : 11 753,54 \$  
Liste des comptes à payer au 30 novembre 2018 : 72 571,41 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve les comptes du mois de novembre 2018

et donne ordre de payer ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

04-12-2018

**ADOPTION DE L'INDEXATION ANNUELLE POUR 2019  
CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES  
PRIX À LA CONSOMMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau général des prix à la consommation est de 2,1% en novembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska que les salaires des employés et des élus soient augmentés à 2.1 % pour l'année 2019

05-12-2018

**AVIS DE MOTION #245-2018 POUR LE RÈGLEMENT SUR LA  
TARIFICATION 2019**

M. Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à la séance régulière prévue en janvier 2019, l'étude d'un règlement afin de fixer le taux des taxes de l'année 2019 et des tarifications pour les services qui sera présenté et validé à cette date.

06-12-2018

**DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE MUNICIPALE DE  
FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC / POUR LE VOLET 1 DU  
SOUTIEN ET PRÉPARATION AUX SINISTRES DU  
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en octobre 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Raymond Frève  
Et résolu

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à respecter les conditions, afin de réaliser les actions qui coûteront 5400\$ et qui sont décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Mme Nathalie Blais à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**07-12-2018**

### **CRÉATION DE FONDS**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la création de fonds afin de conserver une trace pour les projets en cours. Ces fonds sont : programme MADA et famille (3 437 \$), développement (1 165 \$) et GRAVIR (590 \$)

**08-12-2018**

### **PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE L'ÉCOLE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la commission scolaire a informé la municipalité de son intention de procéder à des travaux de réfection de la grande salle, estimés à 125 000\$ plus taxes, à l'été 2019. Cette information a été envoyée par M. Ghislain Lizotte, coordonnateur aux ressources matérielles de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, par courriel à Madame Nathalie Blais le 30 novembre 2018.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska profite de l'usufruit de la salle de l'école qui est aussi la salle communautaire (et de ses services) suite à une entente survenue en 1954 et ce, pour une période de 99 ans ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité utilise de façon très sporadique la salle de l'École ;

**ATTENDU QUE** les installations actuelles répondent aux besoins de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire réalise des travaux sans consultation au préalable de la municipalité afin de répondre à ses besoins qui sont dictés par les normes de la Commission ;

**ATTENDU QUE** les coûts prévus par la Commission scolaire dépassent grandement les besoins de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska paient des taxes scolaires ;

**ATTENDU QUE** les citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska paient des taxes municipales ;

**ATTENDU QUE** qu'il ne serait pas acceptable de faire payer à nouveau les contribuables une taxe pour payer un service déjà taxé;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit certainement recevoir une subvention pour les travaux effectués dans ses établissements par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil ne s'objecte pas à ce que la Commission scolaire réalise des travaux de modifications à la salle de l'école de Saint-Joseph-de-Kamouraska, mais refuse de payer pour les dits travaux.

\* Mme Nancy St-Pierre, mairesse, se retire des discussions qui portent sur ce sujet.

**09-12-2018**

### **INFORMATION AU COMITÉ BMX**

**ATTENDU QU'**initialement, le comité BMX avait demandé à la municipalité d'assumer l'augmentation de 1 000\$ de la prime d'assurance associée à la présence éventuelle de la piste de BMX sur son territoire et que le conseil avait répondu favorablement à cette demande en budgétant un montant de 1 000\$ pour le comité BMX pour l'année 2018.

**ATTENDU QUE** la piste de vélocross (BMX) n'a pu être en fonction en 2018 et que le conseil municipal a convenu de payer la facture du consultant pour la demande d'exclusion à la CPTAQ et le coût d'ouverture du dossier pour la Commission, soit des montants respectifs de 4 024 \$ et de 296 \$ ;

**ATTENDU QU'**un surplus de 3 320 \$, par rapport à ce qui avait été budgété en 2018, a été payé par la municipalité pour le comité de BMX ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal veut préciser au comité de vélocross BMX qu'il devra payer ou rembourser les autres frais, soit de notaire ou d'arpenteur liés à l'acquisition du terrain. Le conseil tient toutefois à préciser qu'il autorise l'agente de développement et de loisirs à investir du temps afin de continuer à supporter le comité.

**10-12-2018**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h30.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice générale

**PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil de la municipalité jeudi le 13 décembre 2018 à 19h30.**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Yves Lapointe  
Michel Viens,  
Charles Montamat,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève,  
Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte. Nathalie Blais, directrice générale, rédige le procès-verbal.

**11-12-2018**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour

**12-12-2018**

**ADOPTION DU BUDGET 2019**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé *prévision budgétaire 2019*

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2019 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 717 375 \$, le tout tel qu'apparaissant au document prévision budgétaires 2019 déposé aux archives de la municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

**13-12-2018**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE 2019-2020-2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 ;

Il est proposé par : M. Renaud Ouellet  
Et résolu unanimement d'adopter le programme d'immobilisations  
2019-2020-2021 totalisant des dépenses de 1 094 900 \$.

2019 de 779 900 \$,  
2020 de 115 000 \$ et  
2021 de 200 000 \$,

Le tout tel qu'apparaissant au document programme des dépenses  
en immobilisation 2019-2020-2021 déposé aux archives de la  
municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

En résumé :

---

2019	724 900 \$ (Construction de la caserne incendie, pour un montant de soumission)
	55 000 \$ (Amélioration des fossés et l'asphalte sur le Rang 5 EST)
<hr/>	
2020	65 000 \$ (Amélioration de la Route de Picard)
	50 000 \$ (Amélioration de la route de l'église vis-à-vis le rang demi-lot) : 50 000 \$)
<hr/>	
2021	50 000 \$ (Suite de l'amélioration de la route de l'église vis-à-vis le rang demi-lot)
	150 000 \$ (Amélioration de la route de l'Église au niveau du village)

---

La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention  
d'aides financières gouvernementales.

14-12-2018

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40 sur  
proposition de M. \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des  
membres présents.

---

**Nancy St-Pierre, mairesse**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**